

Commune d'Achères la Forêt

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le 10 décembre à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle « La Ruche de Candy » sous la présidence de Monsieur Patrice MALCHERE, Maire.

Membres présents :

Patrice MALCHERE, Françoise LE MER, Philippe GUILLEMET, Estelle BERTÉE, Philippe GUITTON, Yolande CLEMENT, Fabienne COTTÉ, Caroline MAILLARD, Martine ROSSIGNOL, Laëtitia SALINGROD, Fabien BARCQUE, Gilles BOUCHÉ, Sylvain MARTIN.

Membres absents excusés

Gérard LENFANT Pouvoir à Fabienne COTTÉ
Laëtitia SALINGROD jusqu'à 20h45 Pouvoir à Caroline MAILLARD

Secrétaire de séance : Estelle BERTÉE

Nb de Mb afférent au CMI 15 *Convocation :* 02/12/2021
Nb de Mb en exercice 14 *Publication :* 17/12/2021
Qui ont pris part à la délibération 14

REDEVANCES MUNICIPALES 2022

CONCESSION SALLE "LA RUCHE DE CANDY"

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de concession de la salle « La Ruche de Candy » de l'année 2021 (inchangés depuis 2016)

	Achérois	Extérieurs	Ass. Cantoniales	Réunions privées
24 heures	220	430	260	170
32 heures	280	540	310	
48 heures	340	600	340	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient ces tarifs en 2022.

Tarifs pour les associations achéroises

Manifestation sans recettes : concession gratuite limitée à 2 par an et par association (à partir de 3 application du tarif avec recettes)

Manifestation avec recettes : 90 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient ces tarifs en 2022.

Tarif pour les réunions électorales publiques 150 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient le tarif de 150 € en 2022.

Tarif de concession de la petite salle de réunion (15 personnes au maximum) 30 €
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient le tarif de 30 € en 2022.

Pour information :

Bilan d'occupation salle La Ruche de Candy

	Achérois	Extérieurs	Associations	Réunions privées	Elus	Agents	Total
2021	5	1	0	1	1	2	10
2020	1	0	0	0	0	1	2
2019	9	4	8	1	3	1	26
2018	12	4	7	1	1	2	27

Bilan financier

	Nb de concessions payantes	Nb de concessions gracieuses	Recette
2021	7	3	1 930 €
2020	1	1	280 €
2019	14	12	4 385 €
2018	16	11	4 420 €

Il est bien entendu que les bilans 2020 et 2021 sont le reflet de deux années de crise sanitaire ; reprise des réservations depuis 4 mois.

Habituellement, les recettes couvrent une partie des frais annuels de fonctionnement de la salle (électricité – chauffage – nettoyage – contrats de maintenance ...) mais pas les dépenses d'investissement.

CONCESSION SALLE "LES TOURNESOLS"

Pour mémoire, cette salle est mise à disposition :

- des enseignants pour l'enseignement sportif et culturel
 - 8 demi-journées par semaine
- des associations Loi 1901 pour leurs activités (cours de gymnastique, de rock, ...) et leurs réunions de travail
 - 3 créneaux permanents chaque semaine

Les tarifs pour les associations sont les suivants :

- Pour les associations achéroises :
 - une manifestation sans recettes et réunions : 0 €
 - une manifestation avec recettes : 40 €
- Pour les associations cantonales :
 - Si à l'année : 150 €/an pour une heure d'occupation/semaine
 - Si ponctuellement : 10 €/heure 25 €/½ journée 40 €/journée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient ces tarifs en 2022.

LOCATION TABLES & BANCS

Rappel des tarifs inchangés depuis 2016

- banc 2.50 €
- table 5.00 €
- caution 70.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient ces tarifs en 2022.

En 2019 le matériel a été prêté 14 fois dont 9 fois à titre payant pour une recette totale de 510 €. Les 5 prêts gracieux sont au bénéfice d'associations locales.

Aucun prêt en 2020 et en 2021, 3 prêts à titre payant pour une recette de 120 €.

CONCESSION CIMETIERE

Les tarifs (inchangés depuis 2016) :

- Concession trentenaire 300 €
- Concession cinquantenaire 400 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient ces tarifs en 2022.

Il est rappelé que la procédure de reprise des concessions abandonnées est en cours depuis quelques années, que son coût est élevé et qu'elle est entièrement à la charge de la collectivité.

CONCESSION COLUMBARIUM

Les tarifs de concession inchangés depuis 6 ans sont les suivants :

- Concession 15 ans 460 €
- Concession 30 ans 765 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient ces tarifs en 2022.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif d'occupation du domaine public pour les associations qui organisent des manifestations générant des recettes à 170 € pour l'année 2022.

Pour mémoire, pour l'organisation d'une brocante sur les Vaublas, la commune prend en charge la préparation et le nettoyage du site (tonte, installation barrières de sécurité, enlèvement des containers ...) ainsi que les frais de branchement et de consommations électriques.

DROIT DE PLACE

Tarif mis en place pour les commerces ambulants : 130 €
En 2021 2 droits de place (vente de pizza – salon d'esthétique)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient ce tarif en 2022.

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives suivantes en section de fonctionnement :

Comptes dépenses	Montant	Comptes recettes	Montant
6817 Dotation aux provisions des dépréciations	815	6419 Remboursement sur rémunération du personnel	20 815
023 Virement à la section d'investissement	20 000		
Total	20 815	Total	20 815

Section d'investissement

Comptes dépenses	Montant	Comptes recettes	Montant
21534 opération 31 (enfouissement réseaux)	11 500	021 Virement de la section de fonctionnement	20 000
20422 opération 31 (enfouissement réseaux)	8 500		
Total	20 000	Total	20 000

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétisés l'année précédente.

Concrètement, la situation est la suivante : le budget de la commune sera voté le 15 avril 2022. Entre le début de l'année 2022 et le 15 avril, si la commune n'a pas adopté une telle mesure, elle se trouve dans l'impossibilité d'engager ou de mandater de telles dépenses d'investissement.

En conséquence, conformément aux textes applicables,

Considérant que le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement en 2020 était hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts » de 1 147 949 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de payer les dépenses d'investissement comme suit dans la limite des 286 987 € autorisés :

- chapitre 21
 - o compte 2041582 opération 31 200 000 €
 - o compte 20422 opération 31 5 300 €
 - o compte 21318 opération 27 20 461 €
 - o compte 21312 opération 24 31 200 €
 - o compte 2188 26 026 €

- chapitre 20
 - o compte 2051 opération 25 4 000 €

FINANCEMENT CLASSE MULTISPORTS – Avril 2022

Départ de 19 élèves de l'école des Vaublas en classe en classe multisports à Oléron (Charente-Maritime) du 11 au 15 avril 2022. Les enfants de CM1 et CM2 sont concernés.

L'organisme « Côté découvertes » à Fontainebleau est chargé, comme depuis 12 ans, de l'organisation du séjour qui sera facturé 672 € par enfant comprenant la pension complète sur 5 jours, l'encadrement par deux animateurs spécialisés, les activités et sorties sur place, le transport en car.

Les indemnités de l'enseignant sont à compter en plus (30 €/ j soit environ 8 €/enfant/séjour) ; cette indemnité est facultative mais la Municipalité a toujours considéré sa légitimité compte-tenu de l'engagement et la responsabilité de l'enseignant pour ce type de séjour.

La coopérative et l'association des Parents d'élèves ont décidé de participer respectivement à hauteur de 55 € et 105 € par enfant.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la prise en charge de 50% du coût total du séjour soit 340 € par enfant. La budget total à prévoir au BP 2022 est 6 490 €.

Récapitulatif

Cout total du séjour par enfant : 680 €
Aide commune : 340 €
Aide coopérative scolaire : 55 €
Aide association des Parents d'élèves : 105 €
Participation demandée aux familles : 180 €

Pour information, le CCAS se réunit le 11/12 et il est à l'ordre du jour d'accorder une aide supplémentaire en fonction des ressources familiales.

FINANCEMENT PROJET D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE L'ECOLE

Depuis plus de 30 ans, chaque année scolaire la commune finance une activité artistique et culturelle au bénéfice de tous les enfants de l'école des Vaublas.

Pour cette année scolaire, deux projets sont mis en œuvre par les enseignants :

- ❶ Participation au festival de l'histoire de l'art 2022 au château de Fontainebleau pour la classe de CM1/ CM2

Coût : 915 € pour 3 transports en car des enfants

- ❷ Préparation d'une comédie musicale par tous les enfants avec cours de chant et de danse dispensés par le conservatoire intercommunal des Deux Vallées.

Coût : 1 890 € pour 32 séances de chant et de danse

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de financer en totalité les deux projets. Les crédits seront prévus au BP 2022.

20h45 Madame Laétitia SALINGROD intègre la séance

TRAVAUX

RESEAUX

Deux terrains situés au long du chemin de Fontainebleau sont constructibles mais non desservis par les réseaux électriques et de communication.

Les travaux d'extension sur 35 mètres sont en partie à la charge de la commune

Chiffrage ENEDIS : 2 849.40 € HT 3 419.28 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la prise en charge de ces travaux d'extension mais demande une révision du devis.

Effectivement, ENEDIS a prévu une extension jusqu'à la moitié de la façade de la parcelle cadastrée A 1782. Or la seule obligation de la commune est d'amener l'électricité « au droit de la parcelle » c'est-à-dire au point de jonction entre la limite de la parcelle et le domaine public, le plus proche du réseau.

Les crédits seront prévus au compte 21534 du BP 2022.

Par ailleurs l'ouverture de ce chantier d'extension est prévue pour la semaine prochaine ; les élus s'en étonnent dans la mesure où la commune n'a pas accepté le devis et sont surpris du non-respect des principes du Code des marchés publics .

TRAVAUX & DIVERS

Monsieur Philippe GUITTON fait un point sur les deux chantiers en cours et de décisions concernant la sécurité routière

Restauration de l'église

La porte occidentale a été déposée et amenée pour restauration. Sont prévus prochainement les enduits intérieurs de la petite nef et la mise en peinture de la voûte.
Attente de devis pour l'éclairage intérieur.

Enfouissement des réseaux rue Laurent Poli

Dépose des poteaux tout début 2022

Sécurité routière

Après plusieurs réunions sur site depuis 6 mois, des aménagements ont enfin été proposés et validés par l'Agence Routière Départementale (A.R.D), aménagements qui vont être expérimentés durant le 1^{er} semestre 2022.

- Rue Laurent Poli :

- Elargissement des emplacements de stationnement matérialisés au sol à 2.5 m
- Suppression des emplacements à cheval sur le trottoir → emprise des emplacements en totalité sur la chaussée
- A la hauteur des numéros 25/27 création d'une écluse avec place de stationnement

Ces places de stationnement sur la chaussée seront testées avec des séparateurs de voie lestés

- Limitation de la vitesse à 30 km/h entre le monument aux mort et la mare aux Ormes
- Rue du Closeau : à l'entrée du hameau de Meun et à la hauteur du n°57, une écluse de voirie provisoire va être testée avec une circulation sur chaussée rétrécie et un sens de priorité en sortant de Meun. La vitesse sera limitée à 30 km/h aux abords de l'écluse.

Si ces aménagements donnent satisfaction, ils seront pérennisés.

Pour mémoire la vitesse entre la Mare aux Ormes et l'entrée de Meun est limitée à 50 km/h.

Madame ROSSIGNOL émet des réserves concernant la création d'une écluse rue du Closeau qui risque de gêner la sortie des véhicules des riverains domiciliés aux n° 55, 57, 72 et 74.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'un aménagement quel qu'il soit destiné à améliorer la sécurité routière a toujours un impact sur les riverains (pour exemple ceux installés dans la traversée de Meun rue du Closeau); l'intérêt collectif doit primer sur l'intérêt individuel.

PERSONNEL COMMUNAL

PRESTATIONS SOCIALES

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2013 la commune gère en interne les prestations sociales accordées aux agents. (précédemment adhésion au FNASS)

Sont bénéficiaires les agents fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents sous contrat depuis plus de 6 mois.

Dépenses des 3 dernières années : 2019 : 1 400 € - 2020 : 929 € - 2021 : 700 €

Le montant des prestations n'a pas été revalorisé depuis 4 ans

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les prestations sociales comme suit :

Allocation de rentrée scolaire	55 €	Elémentaire (maternelle et primaire)
Allocation études au collège	75 €	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}
Allocation études au lycée général ou professionnel	90 €	De la seconde à la terminale - CAP - BEP
Mariage	210 €	
Naissance	210 €	
Noel des enfants (bon d'achat)	40 € 55 €	De 0 à 10 ans De 11 à 16 ans
Médailles du travail	12 €	Par année d'ancienneté
Départ à la retraite	22 € 43 €	Par année d'ancienneté jusqu'à 30 ans Par année d'ancienneté à partir de la 31 ^{ème} année
Frais d'obsèques	520 €	Pour les obsèques du salarié, du conjoint du salarié, d'un enfant à charge de moins de 20 ans

RECRUTEMENT

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la

Fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant le départ en retraite de la secrétaire générale, Madame Isabelle PONCIN, au 01/07/2022,

Considérant qu'à cette date Madame Ludivine TILLAND, rédactrice recrutée au 01/09/2021, prendra la fonction de secrétaire générale et qu'un poste de secrétaire sera alors vacant,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste permanent d'adjoint administratif à temps complet qui sera recruté par voie de mutation au 1^{er} mai 2022

Les crédits seront inscrits au BP 2022

SITUATION DES AGENTS

Service technique : La commission de réforme du Centre de Gestion de Seine et Marne a statué sur la situation de Monsieur Eric MALNUIT en arrêt pour accident de service depuis le 12/10/2020. Monsieur MALNUIT a été déclaré inapte définitivement à sa fonction d'adjoint technique et la commune doit engager une procédure de reclassement sur un poste de sédentaire.

Service scolaire : Le comité départemental du Centre de Gestion de Seine et Marne a statué sur la situation de Madame Fatima RODRIGUES en congé grave maladie depuis le 17/08/2020. Madame RODRIGUES est déclarée inapte temporairement à sa fonction d'ATSEM jusqu'au 16/08/2022.

VENTE DE PAIN

Lors du Conseil Municipal du 15/10/2021, les élus ont été informés du souhait des gérants de la boulangerie artisanale « Au Cœur de la Mie » de Recloses de créer un point de vente à Achères comme celui mis en place récemment à Tousson.

Pour cela, il leur avait été proposé dans un premier temps la mise à disposition de l'entrée de la salle polyvalente et à terme, après quelques travaux à chiffrer, l'ancien château d'eau rue de la Croix Saint Antoine qui est situé sur un axe routier fréquenté avec un stationnement facile à proximité immédiate.

Les boulangers sont revenus vers la commune pour indiquer qu'après réflexion, ces deux propositions n'étaient pas idéales pour le développement de leur activité et ils proposent plutôt pour la création d'un point de vente à Achères le stationnement permanent d'une caravane sur le parking de la mairie avec un souhait d'accès à l'électricité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne donne pas son accord à ce stationnement permanent et n'adhère qu'au projet de vente à l'ancien château d'eau ou bien à une vente ambulante sur le territoire.

C.A.P.F.

Les élus ont été destinataires du projet de pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération du pays de Fontainebleau.

Le Conseil Municipal valide sa rédaction.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

RESTAURATION SCOLAIRE

Depuis le début de l'année, constat est fait d'équipements vieillissant (15 ans) avec de nombreuses pannes

De ce fait les deux armoires froides ont été changées pour un total de 9 310 € TTC et le cumul des réparations de l'année s'élèvent à 3 279 € dont 1673 € pour le lave-vaisselle qui n'a pas fonctionné durant presque deux semaines.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'inscription de crédits au BP 2022 pour le remplacement du lave-vaisselle et du four.

DON

Madame Christiane MEUNIER-CLISSON, artiste peintre achéroise a fait le don à la commune d'un tableau qui a été accroché dans la salle de conseil municipal. Elle en a été vivement remerciée.

Madame MEUNIER-CLISSON sera l'invitée d'honneur du prochain salon de printemps organisé par la commune en mars 2022

DEPENSES

Les élus confirment leur décision de ne pas donner suite aux demandes récurrentes des parents d'élèves d'installer des détecteurs de CO2 dans chaque classe et de construire un préau sur le terrain omnisports.

Concernant la 1^{ère} demande, ces équipements ne sont pas obligatoires et les enseignants respectent la consigne (renforcée par le protocole sanitaire COVID) d'aérer leur classe très régulièrement.

Quant au préau il ne se justifie pas puisqu'il en existe déjà un et qu'il est possible de prévoir des récréations en décalé pour chaque classe lorsque les conditions météorologiques sont défavorables.

Il est rappelé que 62 415 € ont été dépensés pour les services scolaires et périscolaires en 2021 (Travaux de peinture - Changement portes / fenêtres / baies de 2 classes – Achat d'armoires frigorifiques pour le restaurant scolaire – Stores – Mobilier – Isolation des combles) et que la priorité en 2022 sera la réhabilitation du chauffage de l'école.

COMMERCE

Les élus sont informés du non-paiement des loyers d'octobre et novembre 2021 par la société Graines de Café. Des lettres de rappel ont été envoyées.

L'échéancier de paiement de la dette 2021 mis en place par la Trésorerie de Fontainebleau est respecté (reste 2 échéances les 5/01 et 5/02/2022)

Le rapport sur l'état des lieux annuel prévu au bail commercial et qui a été effectué le 12/11/2021 sera transmis prochainement.

MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS 1^{er} SEMESTRE 2022

JANVIER	Vendredi 7	18 h 30	Vœux Elus / Enseignants / Personnel communal
	Samedi 15	09 h 00	Remerciements bénévoles bibliothèque
	Samedi 29	15 h 00	Goûter des Anciens
MARS	Du vendredi 11 au dimanche 20		Salon de printemps
AVRIL	Dimanches 10 et 24		Elections présidentielles
	Vendredi 15	20 h	Conseil Municipal
MAI	Dimanche 15	12 h 00	Banquet des Anciens
JUIN	Dimanches 12 et 19		Elections législatives
	Samedi 25		Fête de la Saint jean

La séance est levée à 22 h